



DÉPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2021

**Délibération n°2021089**

**Date de convocation : 21/09/2021**

**Membres en exercice : 38**

**Votants : 37**

**Pour : 37**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Acte publié le : 07/10/2021**

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-sept septembre à seize heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Jacques BOMPARD :

**Présents :**

**Caderousse :** REYNIER-DUVAL Christophe

**Châteauneuf-du-Pape :** AVRIL Claude, KRAMER Céline

**Courthézon :** PAGET Nicolas, CAMBON Alexandra, FENOUIL Jean-Pierre, MOUREAU Xavier, JABLONSKI Christelle, LAUZEN-JEUDY Fanny

**Jonquières :** BISCARRAT Louis, FLEURY George-Andrée, QUESTA Martial, KLYZ Sandrine, BRUNET Denis, MAFFRE Claudine, VERMEILLE Thierry

**Orange :** BOMPARD Jacques, BOMPARD Yann, GALMARD Marie-Thérèse, SABON Denis, GASPA Catherine, MARQUOT Xavier, ARSAC Marcelle, PASERO Jean-Pierre, LANDRIN Aline, ARGENSON Jonathan, EICKMAYER Joëlle, MARQUESTAUT Pierre, ANDRÈS Valérie, NORMANI Carole, LAROYENNE Gilles, HALOUÏ Fabienne

**Absents ayant donné pouvoir :** REHOR Béatrice pouvoir à REYNIER-DUVAL Christophe, VANDALLE Stéphanie pouvoir à LAUZEN-JEUDY Fanny, MARTIN Corinne pouvoir à PAGET Nicolas, LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Yann, BOURGEOIS Claude à GASPA Catherine

**Absente non représentée :** BEYNEIX Céline

**Secrétaire de Séance :** MARQUOT Xavier

**OBJET : FINANCES / DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE / AVENANT N°5 / VILLE D'ORANGE**  
**Rapporteur : M. Xavier MARQUOT**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-6 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal de la ville d'Orange du 17 février 2014 confiant l'exploitation en affermage du service public d'adduction de l'eau potable pour une durée de 12 ans à compter du 4 juin 2014, à la société Suez Eau France (ex Société Lyonnaise des Eaux – SDEI) ;

**VU** la délibération parvenue en préfecture en date du 12 décembre 2014 par laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Orange a approuvé l'avenant n°1 au contrat de délégation susvisé ;

REÇU EN PREFECTURE  
le 05/10/2021  
Application agréée E-legalite.com

99\_DE-084-248400236-20210930-DCC2021089-

**VU** la délibération parvenue en préfecture en date du 13 novembre 2015 par laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Orange a approuvé l'avenant n°2 au contrat de délégation susvisé ;

**VU** la délibération parvenue en préfecture en date du 14 avril 2017 par laquelle le Conseil Municipal de la ville d'Orange a approuvé l'avenant n°3 au contrat de délégation susvisé ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2018 portant transfert des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la CCPRO ;

**VU** la délibération parvenue en préfecture en date du 18 juin 2019 par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé l'avenant n°4 au contrat de délégation susvisé ;

**CONSIDÉRANT** que le présent avenant a pour objet de :

- Intégrer la commune de Caderousse au périmètre contractuel et d'ajuster les engagements contractuels pour prendre en compte les spécificités des nouveaux services et en particulier : les montants alloués au renouvellement, les objectifs de rendement de réseau ;
- Mettre en conformité le régime juridique du parc compteurs avec la jurisprudence et prendre acte qu'il appartient au périmètre concédé ;
- Donner quitus sur les engagements de remplacement des compteurs au 31/12/2020 et de redéfinir un programme de renouvellement sur la période 2021 à 2026 ;
- Modifier la formule de révision des tarifs en remplaçant les indices supprimés ou raccordés par l'INSEE ;
- Modifier les horaires d'ouverture de l'accueil clientèle sur la commune d'Orange ;
- Supprimer à l'article 50.2, les stipulations relatives à l'ajustement automatique des redevances en fonction de la répartition des volumes par tranche ;
- Redéfinir le compte d'exploitation prévisionnel pluriannuel pour la période 2021 à 2026 en ajustant les nouvelles recettes et charges du service intégrant les évolutions de périmètre du présent avenant ;

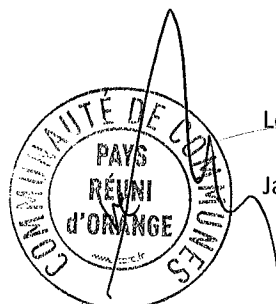
**CONSIDÉRANT** que le présent avenant génère une baisse d'environ -1.3% sur le montant euro HT des redevances perçues par le délégataire au titre des consommations pour une facture type de 120 m<sup>3</sup> par an ;

## LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

**AYANT ENTENDU** l'exposé du rapporteur et après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°5 au contrat de délégation de service public d'eau potable conclu avec SUEZ Eau France ;
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.  
Orange, le 30/09/2021



Le Président,  
Jacques BOMPARD



99\_DE-084-248400236-20210930-DCC2021089-